

Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril à 19h00

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville (salle du Conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 29/03/2024

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Nicole SIBEUD, Alain MUTZIG, Martine IUNG, Bernard DECHENAU, Christine JAVELOT, Annie LORNAGE, Stéphane DANTE, Aline DURET, Marie-Claude CLOUZEAU, Christian MOREL, Michel FOURRIER, Patrice SCHMITT, Pascal BERNARD, Sabine FERRO, Franck CHOPARD, Patricia LESCUYER, Nathalie BARREIRA, Nicolas CLAISSE, Jean-François LEONE, Marie-Claude BOULMIER, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Françoise RITTER, Marie-Agnès CHAPGIER, Jacques LECA

Absent(es) excusé(es) : Jean-Pierre DANGLEHANT donne pouvoir à Pascal BERNARD, Anne JACOULOT donne pouvoir à Christine JAVELOT, Corinne ROGER donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Jérôme GARDON donne pouvoir à Patrice SCHMITT, Evelyne MOUGIN donne pouvoir à Franck CHOPARD

Absent(es) : Laurent PRIMAULT

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

Objet : Avis de la Ville portant sur le dossier d'enquête publique de la modification n°4 du Plan local d'urbanisme et de l'habitat

Délibération n° : D2024_053

Vu Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) approuvé par délibération du Conseil métropolitain n°2019-3507 du 13 mai 2019,

Vu la délibération n°2023-1659 du 27 mars 2023 du Conseil métropolitain engageant la procédure de modification n°4 du PLU-H et la définition des objectifs et les modalités de concertation préalable en conformité avec la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique dite "ASAP",

Vu la délibération n°2023-1884 du 25 septembre 2023 du Conseil métropolitain ayant approuvé le bilan de concertation ;

Vu le dossier d'enquête publique portant sur la modification n°4 du PLU H,

Considérant qu'après la concertation, le projet de modification a donné lieu à une saisine des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale et qu'une enquête

publique se déroulera du mardi 23 avril 2024 jusqu'au mardi 28 mai 2024 ;

Considérant que le dossier d'enquête publique portant sur la modification n°4 du PLU-H est constitué de différents documents :

- à l'échelle de la Métropole de Lyon :
 - un rapport de présentation comprenant notamment l'actualisation de l'évaluation environnementale ;
 - le règlement modifié ;
 - le Programme d'Orientations et d'Actions de l'Habitat (POA-H) modifié
- à l'échelle de chaque commune :
 - un plan de situation et un fascicule comprenant un exposé des motifs des changements apportés, ainsi que des éléments avant et après modification pour chaque point.

Considérant que les modifications apportées à l'échelle de la Ville de Chassieu soulèvent des observations ;

Le Conseil municipal :

Émet un avis favorable sur le projet de modification n°4 du PLU-H de la Métropole de Lyon sous réserve de la prise en compte des observations développées ci-dessous :

- Point 100 : *"Inscription d'un emplacement réservé (ER) de voirie n° 120 "Rond-point d'Usingen" au bénéfice de la Métropole de Lyon, de l'avenue du Dauphiné à l'avenue du Progrès."*

La Ville demande la suppression de l'inscription de cet emplacement réservé présenté par la Métropole de Lyon en l'absence de toute concertation partagée avec la Ville et ses habitants. Le périmètre de l'emplacement réservé présente par ailleurs une grave atteinte au droit de propriété mettant en péril la préservation de bâtis déjà existants.

- Point 107 : *"Suppression de l'emplacement réservé (ER) de voirie n°42, inscrit au bénéfice de la Métropole de Lyon, uniquement sur les parcelles cadastrées BL 84 et 99."*

Comme étudié avec la subdivision de voirie Est de la Métropole de Lyon, la Ville demande l'adaptation du périmètre de cet emplacement réservé au regard de l'aménagement de voirie réduit prévu sur la rue des Murinières. Il est par ailleurs demandé la protection des espaces verts présents les parcelles BL 208 et 190 jouxtant l'emplacement réservé au moyen de l'inscription d'un espace végétalisé à valoriser.

après avoir délibéré par :

- **25 voix POUR**
- **7 ABSTENTION**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin, 69003 Lyon ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie,

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Signé électroniquement par :
Gérard ARNAUD 
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Monsieur le 1er Adjoint

Signé électroniquement par :
Jean-Jacques SELLÈS 
Date de signature : 08/04/2024
Qualité : Maire de Chassieu